



Arnaque sur la fourniture de fenetres

Par **philippe**, le **10/06/2012** à **11:32**

Bonjour,
J'ai versé un acompte de 1500 euros à une personne qui était le gérant d'une société pour valider une commande de fenetres le 24 mai 2012 ;
Depuis il est resté sans réponse à mes différents mails et appels .
Que puis je faire pour récupérer mon argent ?
Quelle est la démarche à suivre ?
Merci de votre réponse
Cdlt

Par **pat76**, le **10/06/2012** à **16:45**

Bonjour
Vous avez signé un bon de commande de fenêtres.
C'est à un vendeur de fenêtres ou une entreprise qui doit faire la pose de ces fenêtres à qui vous avez passé commande?
A quelle date la livraison était-elle prévue et spécifiée sur le bon de commande?
Ce n'est ni un appel téléphonique ni des mails qui résoudront la situation.
Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre vendeur ou entrepreneur dans laquelle, vous le mettez en demeure de vous livrer la commande dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre.
Vous précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans le délai précité, vous l'assignerez devant le Tribunal d'instance au visa des articles 1142 et 1147 du Code Civil et 114-1 du Code de la Consommation.
Vous ajoutez que vous ne manquerez pas de réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice subi.
Vous garderez une copie de votre lettre.
Vous avez le n° de siret de la société à communiquer au forum, cela permettra de faire quelques vérifications.
Vous avez payé l'acompte par chèque je présume, le gérant vous avait remis un reçu?